

GUIDE **NATIONAL**

RENTÉE 2026



**APRÈS
LE BAC**

POUR QUI ?

Pour les lycéens
et les lycéennes
de la seconde à
la terminale

QUOI ?

Un outil numérique
s'appuyant sur des
données fiables, d'aide
à la construction de
parcours post-bac
et à la préparation
des vœux
Parcoursup

AVEC QUI ?

Les professeurs
et/ou les membres
des équipes
éducatives
au lycée

QUAND ?

Tout au long
de l'année, en classe
ou chez soi, pour
préparer demain et
construire à son
rythme son
projet

MPS
MonProjetSup

OÙ ?

Accessible en ligne
pour les élèves et les
équipes éducatives
via les outils de
la plateforme
Avenir(s)

COMMENT ?

L'outil propose,
à partir d'un questionnaire
rapide, des suggestions
personnalisées de formations
post-bac issues de la
plateforme Parcoursup
en lien avec le profil de
l'élève et ses centres
d'intérêts

POURQUOI ?

Parce que chaque
projet d'orientation
mérite d'être
clair, réfléchi et
ambitieux

app.avenirs.onisep.fr

(connexion avec son compte
EduConnect ou Educagri)

APRÈS LE BAC, ENTRER DANS LE SUP



Vous êtes en terminale et votre projet d'avenir se précise. Ce document présente de façon synthétique chaque type de formation et vous en rappelle les principes et modalités. Il vous fournit également le calendrier de candidatures via Parcoursup pour l'année 2025-2026. Il a été réalisé par les équipes de l'Onisep et validé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

Votre conseil régional est désormais responsable de l'information sur les possibilités d'études sur son territoire. Cette articulation entre une information nationale et des informations régionales précises est garante de la possibilité de bien se documenter afin de faire des choix éclairés dans le cadre de l'accompagnement proposé par son lycée.

N'oubliez pas que des formations existent également dans d'autres régions et que vous pouvez les retrouver sur le site de Parcoursup. Vous pouvez préparer vos candidatures sur la plateforme Avenir(s) que l'Onisep, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace mettent à votre disposition. L'outil « MonProjetSup » vous permettra en particulier de mieux cibler les formations qui pourraient vous intéresser et d'évaluer si elles sont faites pour vous.

L'avenir vous appartient, alors lancez-vous et entrez dans le sup !

ANNE DE ROZARIO

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP PAR INTÉRIM

	page
CHOISIR SA VOIE	2
Le schéma des études supérieures	2
Les étapes à suivre sur Parcoursup	4
LES FILIÈRES D'ÉTUDES	6
Les BTS et les BTSA	6
Les BUT	7
Les licences	8
Les CPGE	10
Des écoles spécialisées	12
Des formations en 1 an	16
D'autres manières de se former	17
INFOS PRATIQUES	18
Études supérieures et besoins spécifiques	18
Que faire sans le bac ?	20
Guide pratique	22

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations
générales et professionnelles.
Elle prépare aussi aux études de santé.

Ces écoles forment
à différents domaines :
communication, art, industrie,
tourisme, commerce, transport,
social, sport, paramédical...

■ DIPLÔME DÉLIVRÉ**BTS:** brevet de technicien supérieur**BTSA:** brevet de technicien supérieur agricole**BUT:** bachelor universitaire de technologie**CPGE:** classes préparatoires aux grandes écoles**D1, D2, D3:** 1^{re}, 2^e, 3^e année de doctorat**DCG:** diplôme de comptabilité et de gestion**DEUST:** diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques**DN MADE:** diplôme national des métiers d'art et du design**DSAA:** diplôme supérieur d'arts appliqués**ENS:** école normale supérieure**IEP:** institut d'études politiques**Inspé:** institut national supérieur du professorat et de l'éducation**L1, L2, L3:** 1^{re}, 2^e, 3^e année de licence**M1, M2:** 1^{re}, 2^e année de master

**IL EXISTE
DES PASSERELLES
ENTRE CES FILIÈRES.**

Nombre
d'années
d'études

12

11

GRANDES ÉCOLES

10

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce,
les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques
délivrent des diplômes
de niveau bac + 3 et bac + 5.

9

8

LYCÉE

Le lycée dispense principalement
des formations de niveau
bac + 2 ou bac + 3, voire bac + 5.

**DIPLÔME
D'ÉTAT****DIPLÔME D'ÉCOLE**

7

6

MASTER

5

4

DSAA**DN MADE****DCG****LICENCE BACHELOR****PRO****AGRO****BACHELOR**

3

BTS - BTSA**CPGE**

2

CPGE

1

BAC

LES ÉTAPES À SUIVRE SUR PARCOURSUP

Les candidatures à la 1^{re} année de l'enseignement supérieur se font en ligne via la plateforme Parcoursup pour la plupart des formations. Toutes les infos sur la formulation des vœux et les différentes étapes à respecter.

CLASSE DE
TERMINALE



OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

► Je m'informe sur les formations, les attendus, les modalités d'accès, les établissements et les débouchés grâce aux ressources de l'Onisep (questionnaire droit, fiches mémo élèves) et au site [Parcoursup 2026](https://www.parcoursup.fr).

► Je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation organisée dans mon lycée.

► Je renseigne ma fiche de dialogue.

► Le conseil de classe du 1^{er} trimestre prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

► Je m'informe sur le déroulement de la procédure de préinscription en 1^{re} année de l'enseignement supérieur sur Parcoursup.

► Je poursuis ma réflexion avec les professeurs principaux ou référents et les psychologues de l'Éducation nationale.

► 17 décembre 2025 : ouverture du site d'information Parcoursup. Je consulte les fiches des formations, qui décrivent à la fois les attendus, les critères d'examen des candidatures et les chiffres clés d'accès à la formation. Je peux les ajouter dans ma liste de favoris pour les retrouver en janvier.

► Je complète mes informations en participant aux JPO (journées portes ouvertes) des établissements et aux salons de l'orientation. Je retrouve les dates sur le site de l'Onisep ([Les journées portes ouvertes dans le supérieur](https://www.onisep.fr/les-journées-portes-ouvertes-dans-le-supérieur)) et sur les fiches formations de Parcoursup. Je participe à la 2^{de} semaine de l'orientation.

► 19 janvier 2026 : ouverture du site Parcoursup. Je crée mon dossier candidat et je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). J'ai jusqu'au 12 mars 2026 inclus pour le faire.

► Le conseil de classe du 2^e trimestre prend connaissance de mes vœux.

► 1^{er} avril 2026 : je finalise mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **je confirme chacun de mes vœux** (sans avoir à les classer).

► Avril-mai 2026 : les responsables de formation examinent mes vœux et saisissent leurs classements sur Parcoursup. Je peux consulter [le site d'entraînement à la phase d'admission](https://www.parcoursup.fr/le-site-d-entraînement-à-la-phase-d-admission). **À noter :** si j'ai participé à une Cordée de la réussite au sein de mon établissement et que j'ai choisi de le mentionner, cela peut être pris en compte lors de l'examen et du classement de mon dossier.



DES SERVICES D'AIDE

- Le numéro vert d'assistance Parcoursup 0800 400 070, accessible aux personnes sourdes ou malentendantes.
- Le service « Mon orientation en ligne » 01 77 77 12 25 : du lundi au jeudi, de 10 h à 19 h ; le vendredi, de 10 h à 17 h.

www.parcoursup.fr

CALENDRIER 2025-2026



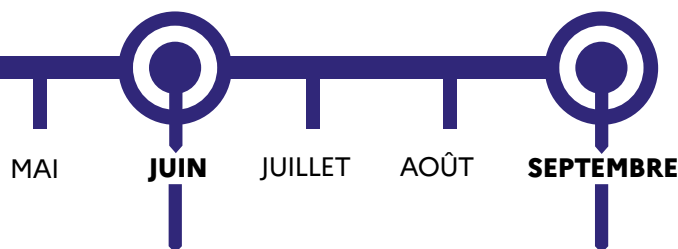
17 décembre 2025: ouverture du site.

19 janvier 2026: premier jour pour s'inscrire et formuler ses vœux.

12 mars 2026: dernier jour pour formuler ses vœux.

1^{er} avril 2026: dernier jour pour confirmer ses vœux et compléter son dossier.

2 juin 2026: premier jour pour consulter les réponses des formations.



Retrouvez sur [Onisep.fr](https://www.onisep.fr) le mémo Parcoursup, le questionnaire droit et d'autres ressources pour préparer votre entrée dans le sup.

► 2 juin 2026: je consulte les réponses des formations sur Parcoursup. «Oui» (je suis accepté); «Oui si» (je suis accepté sous réserve de suivre des enseignements complémentaires, par exemple); «En attente» (qu'une place se libère, cela peut concerner les réponses «Oui» ou «Oui si»); «Non» (je suis refusé).

► 5 au 8 juin: je classe mes vœux en attente, ensuite les réponses arrivent au fur et à mesure, sauf pendant les épreuves écrites du bac général et des bacs technologiques (12 au 19 juin).

► Dès qu'une proposition m'est faite, je réponds dans les délais indiqués par la plateforme: j'accepte définitivement cette proposition et je renonce aux autres formations demandées, ou bien je l'accepte provisoirement et j'indique quels vœux je maintiens en attente (en cochant les cases).

► 11 juin 2026: début de la phase complémentaire. Je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux tout au long de la phase complémentaire sur les places vacantes.

► 7 juillet 2026: résultats du bac. Depuis le portail [Mes services étudiant](#), je règle ma CVEC (contribution vie étudiante et de campus), obligatoire pour m'inscrire dans un établissement du supérieur (sauf pour les BTS). Puis je procède à mon inscription administrative auprès de l'établissement où j'ai été admis et je règle les droits d'inscription.

► 11 juillet 2026: fin de la phase principale d'admission.

► 10 septembre 2026: fin de la phase complémentaire.

INFO +

Journées d'immersion à l'université

Des journées d'immersion sont souvent organisées à l'université pour découvrir les formations post-bac, les cours magistraux et les travaux dirigés ou pour se projeter dans les études universitaires et la vie étudiante. Retrouvez les dates sur les sites des universités.

Élèves à besoins spécifiques

Lors de l'inscription sur Parcoursup, les élèves en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant peuvent remplir une fiche de liaison (*lire p. 18*).

Élèves optant pour l'apprentissage

Tout élève peut formuler 10 vœux pour des formations en apprentissage à partir du 19 janvier et tout au long de la procédure, jusqu'au 10 septembre (*lire p. 17* «Apprentissage: de nombreux avantages»).

Élèves optant pour la césure

Les élèves qui envisagent de faire une césure après le bac peuvent l'indiquer sur Parcoursup dans l'onglet «Année de césure» de leur dossier. Lorsqu'ils reçoivent une proposition, ils doivent contacter l'établissement pour solliciter l'accord de césure. En cas d'accord de l'établissement, un contrat de césure fixe les conditions de cette modalité et permet d'avoir une place assurée lors de la reprise d'études.

Élèves changeant d'académie

Les lycéens boursiers qui formulent puis acceptent une proposition sur Parcoursup hors de leur académie d'origine peuvent obtenir une aide de 500 € (en 2025), cumulable avec d'autres aides.

Élèves sans proposition

Les élèves qui n'ont pas obtenu de proposition peuvent, à partir de juillet, solliciter la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis leur dossier Parcoursup. Présente dans chaque académie, celle-ci étudie les dossiers et met en place un accompagnement individuel afin de proposer à chacun une solution au plus près de ses aspirations. La CAES peut intervenir jusqu'à la mi-octobre.

LES BTS ET LES BTSA

Diplômes nationaux, 81 brevets de technicien supérieur et 21 brevets de technicien supérieur agricole, options comprises, sont conçus pour répondre aux besoins des entreprises... sans empêcher les poursuites d'études.

● OÙ ET COMMENT ?

Les BTS et les BTSA se préparent en 2 ans dans une STS (section de techniciens supérieurs), au sein de lycées ou de lycées agricoles, publics ou privés sous contrat. Ils peuvent aussi se préparer en apprentissage.

À noter : le BTS orthoprothésiste et le BTS podoproteur s'obtiennent, eux, en 3 ans.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletins scolaires et éventuellement tests et/ou entretien de motivation) avec un bac en cohérence avec la spécialité choisie. Les candidatures sont examinées via Parcoursup.

L'admission des titulaires d'un bac professionnel est facilitée en cas d'avis positif du conseil de classe du lycée d'origine. Ce dispositif est complété par la mise en place d'un taux minimum de bacheliers professionnels en BTS/BTSA.

À noter : les titulaires d'un bac professionnel ou technologique ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » bénéficient d'une admission de droit dans les BTS et les BTSA du même domaine.

● RYTHME ET PROGRAMME

Entre **30 et 33 heures** de cours hebdomadaires et **8 à 16 semaines de stage** en milieu professionnel selon les spécialités de BTS ou **12 à 16 semaines** en BTSA.

La formation comporte :

- des enseignements généraux (français, mathématiques, langues, etc.), qui occupent la moitié de l'emploi du temps en 1^{re} année et un tiers en 2^{de} année pour les BTS et qui sont équilibrés entre les 2 années ou organisés à la demande de l'équipe pédagogique pour les BTSA ;
- des enseignements technologiques appliqués et pratiques, propres à la spécialité du BTS choisi ;
- des stages en milieu professionnel.

Des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stages en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

Des parcours de consolidation peuvent être proposés aux bacheliers professionnels en 1^{re} année de BTS.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BTS et le BTSA sont délivrés, d'une part, sur la base d'un **examen final** et, d'autre part, sur celle des **CCF (contrôles en cours de formation)** durant les 2 années de formation. Les compétences et connaissances acquises dans le cadre d'un engagement étudiant seront validées.

Certains lycées agricoles proposent des BTSA en semestrialisation, où toutes les compétences sont évaluées en cours de formation, sans examen terminal. Ces compétences permettent d'obtenir 120 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Des passerelles permettent aux titulaires d'un BTS ou d'un BTSA d'intégrer un parcours de BUT (accès sur dossier).

Il leur est également possible de rejoindre une licence professionnelle (recrutement sur dossier) ou un bachelor agro proposé dans 6 mentions (ouverture à la rentrée 2026), de suivre une prépa ATS (adaptation technicien supérieur) en 1 an ou encore de présenter un concours pour intégrer une école d'ingénieurs ou une école de commerce. Un concours ouvert aux diplômés d'un BTSA/BTS permet d'intégrer une école nationale vétérinaire ou une école d'ingénieurs en agronomie. Les élèves admis suivent une année de classe Agro-Véto post-BTSA/BTS en lycée agricole avant de rejoindre une école d'ingénieurs ou une école vétérinaire.



**À consulter
sur Onisep.fr:**
[Les BTS](#)

LES BUT

Diplômes nationaux, les bachelors universitaires de technologie permettent, en 3 ans, d'acquérir des connaissances et compétences pour exercer un métier de l'industrie ou des services. Une bonne option pour s'insérer sur le marché de l'emploi, sans pour autant renoncer à poursuivre ses études.

● OÙ ET COMMENT ?

Les BUT se préparent en 3 ans dans un IUT (institut universitaire de technologie), structure interne à l'université. Ils sont organisés en 6 semestres se composant chacun d'UE (unités d'enseignement). La formation favorise, entre autres, les passerelles vers les licences et les licences professionnelles. Construits en blocs de compétences, les BUT comprennent une « majeure » et des modules complémentaires, choisis en fonction du projet personnel et professionnel. La formation alterne CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés), TP (travaux pratiques), projets tutorés et stages. Les étudiants bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique important. La 3^e année, professionnelle, prévoit des enseignements spécifiques orientés vers la technologie et les projets. Les étudiants optant pour l'apprentissage (en 1^{re}, 2^e ou 3^e année) bénéficient d'une réduction de 15 à 25 % du volume horaire global annuel.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletins scolaires et éventuellement tests et/ou entretien de motivation), avec un bac en cohérence avec le champ de spécialité visé. Les candidatures sont examinées via Parcoursup. Dans chaque académie, 50 % des places sont réservées aux bacheliers technologiques pour l'ensemble des spécialités de BUT proposées par un IUT.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les BUT sont répartis dans **24 mentions correspondant aux branches d'activité professionnelle** (carrières sociales, informatique, management de la logistique et des transports, etc.). Chaque mention est déclinée en parcours généralement proposés à partir du 3^e semestre (ou plus tôt). **Dans les BUT industriels, la formation compte 2 000 heures d'enseignement contre 1 800 heures dans les BUT du tertiaire.** La réalisation de projets tutorés et le travail personnel sous forme de **DM (devoirs maison)** représentent 35 à 40 heures par semaine. La formation mise sur les **TP (travaux pratiques)**, des cours assurés par des professionnels en activité dans le secteur, et sur **600 heures de projet tutoré** (de

150 heures au minimum à 250 heures au maximum par an). Il faut encore y ajouter **22 à 26 semaines de stage** en entreprise.

Les deux tiers des heures s'appuient sur un programme national pour acquérir des connaissances et des méthodes fondamentales ; des compétences professionnelles ; des compétences transversales (transition écologique pour un développement soutenable ou TEDS, mondialisation, etc.) ; des compétences en communication et en langues étrangères. Le tiers restant est consacré aux adaptations locales prenant en compte la réalité du monde professionnel et la diversité des profils des étudiants.

À noter : des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stages en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BUT est délivré sur la base du **contrôle continu intégral** des connaissances (évaluation reposant sur plusieurs épreuves) à la fin de chaque semestre, permettant à chacun d'acquérir 30 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*). Une certification de niveau en anglais est obligatoire.

À noter : les compétences et les connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole sont également validées. Le BUT permet d'acquérir **180 crédits ECTS**, soit un niveau bac + 3.

À noter : 120 crédits ECTS octroient le DUT (diplôme universitaire de technologie).

● POURSUITES D'ÉTUDES

Les possibilités de poursuites d'études varient selon les spécialités et les conditions d'accès (dossier, examen, concours, entretien). Des paliers d'orientation sont prévus à la fin des 1^{er}, 2^e et 4^e semestres pour rejoindre d'autres formations (licence, écoles spécialisées, etc.). L'obtention du BUT permet de postuler directement en 1^{re} année de master ou de rejoindre une prépa ATS (adaptation technicien supérieur) pour intégrer une école d'ingénieurs ou de commerce. Un concours spécialement ouvert permet d'intégrer une école nationale vétérinaire ou une école d'ingénieurs en agronomie.

À consulter sur Onisep.fr :
[Les BUT](#)

LES LICENCES

En 3 ans après le bac, les licences (diplômes nationaux) sont le socle des formations universitaires. Organisées en mentions (dont certaines proposent des parcours), elles offrent une spécialisation progressive et ouvrent sur la professionnalisation.

INFO +

La LPE (licence professorat des écoles)

Cette licence pluridisciplinaire prépare, après le bac, au métier de professeur/professeure des écoles. Elle sera ouverte à la rentrée 2026 à l'université (inscription via Parcoursup, lire p. 4). Au programme : les matières enseignées à l'école primaire, des connaissances pédagogiques, le contexte institutionnel, ainsi que des stages. En ligne de mire : le CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles), organisé au cours de la 3^e année de licence.

● OÙ ET COMMENT ?

Les licences se préparent en 3 ans (6 semestres) au sein des universités. La 1^{re} année (L1) associe plusieurs disciplines, la 2^e année (L2) amorce une spécialisation et la 3^e année (L3) finalise le parcours.

La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués : CM (cours magistraux) en amphi et TD (travaux dirigés) ou TP (travaux pratiques). Elle peut combiner des enseignements en présentiel et des enseignements à distance. S'y ajoutent des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, des projets individuels ou collectifs.

À noter : lors de l'inscription universitaire, les étudiants signent un **contrat pédagogique pour la réussite étudiante** prenant en compte leur profil, leurs projets personnel et professionnel et leurs éventuelles contraintes (emploi, charge de famille, situation de handicap, maladie, grossesse, etc.). Le contrat précise le parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser la réussite.

● ACCÈS

Avec le bac (ou un diplôme équivalent). Les candidatures sont examinées via Parcoursup. Tous les profils de candidats sont possibles, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec les spécialités suivies au lycée. Cela suppose de

se renseigner au préalable sur les exigences de la licence envisagée, les attendus affichés sur Parcoursup, les modalités d'accès et les taux de réussite.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les licences sont réparties en 4 domaines de formation (arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion ; sciences humaines et sociales ; sciences, technologie, santé), qui se déclinent en 45 mentions (par exemple géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques...). Chaque mention propose des parcours propres à chaque université. Des mentions spécifiques peuvent être proposées dans le cadre de licences particulières.

La formation prévoit au minimum **1500 heures d'enseignement**, à raison de **20 à 30 heures par semaine**, auxquelles s'ajoutent **20 heures hebdomadaires de travail personnel** (recherches, lectures, projets et travaux d'études).

À l'université, tous les étudiants bénéficient d'un dispositif d'accueil et d'orientation : encadrement pédagogique renforcé en 1^{re} année ; tutorat ; modules de soutien pilotés par des enseignants référents.

La spécialisation en licence est progressive, avec une organisation sous forme de portails pluridisciplinaires ou de majeures-mineures en L1. Cela permet une orientation pas à pas après un ou plusieurs semestres et facilite les passerelles

INFO +

Les études de santé à l'université

En France, les professions de santé sont réglementées. Pour exercer, il faut détenir un DE (diplôme d'État) correspondant à la filière choisie : maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (chirurgie dentaire) ou pharmacie. Les études de santé accueillent un nombre limité d'étudiants (appelé « capacité d'accueil ») défini par les universités en accord avec les ARS (agences régionales de santé). L'accès est très sélectif, avec des admissions principalement après :

- un PASS (parcours d'accès spécifique santé) : année de licence spécifique composée d'une « majeure » en santé (anatomie, biologie, biophysique, pharmacologie, sciences humaines et sociales, etc.) et d'une « mineure » dans une autre discipline (chimie, droit, histoire, lettres, etc.). L'accès en 2^e année des filières de santé se fait en fonction des résultats

obtenus en PASS et aux éventuelles épreuves complémentaires orales ou écrites. Le PASS est proposé dans une trentaine d'universités (en 2025-2026) ;

- une L.AS (licence avec accès santé) : licence contenant majoritairement les enseignements de la mention choisie (économie et gestion, langues, mathématiques, physique, etc.) complétés par une « mineure » santé. L'accès en 2^e année des filières de santé s'effectue à l'issue de la 1^{re} année de L.AS (L.AS1), de la 2^e année (L.AS2) ou de la 3^e année (L.AS3), en fonction des notes obtenues en licence et aux éventuelles épreuves complémentaires orales ou écrites. La L.AS est proposée au sein d'une soixantaine d'universités (en 2025-2026).

À noter : le PASS, la L.AS et la L1 font désormais partie intégrante du DE de masseur-kinésithérapeute (1^{er} cycle), qui se prépare en 5 ans.

entre les filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un BTS (brevet de technicien supérieur) ou un BUT (bachelor universitaire de technologie) dès la fin du 1^{er} semestre ou en fin de L1, voire de L2. Les étudiants ayant validé la L2 peuvent poursuivre des études en licence professionnelle ou rejoindre une école spécialisée. Se renseigner auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation).

La licence est organisée en semestres se composant chacun d'UE (unités d'enseignement) obligatoires, optionnelles ou libres pour acquérir :

- **des compétences et des connaissances spécifiques** aux disciplines de la licence ;
- **des compétences transversales** (analyse et synthèse, expression écrite et orale, travail individuel et collectif, conduite de projet, repérage et exploitation de ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données) ;
- **des compétences en langues étrangères** (savoir lire, écrire, comprendre, s'exprimer) ;
- **des compétences technologiques et professionnelles** fondées sur la connaissance des métiers et des débouchés de la formation suivie, voire sur une expérience professionnelle.

Il est possible d'effectuer un **stage** en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'une association, pour faciliter la construction du projet personnel et professionnel et acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle après la licence. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Un **séjour à l'étranger** est également envisageable. Se renseigner sur les accords d'échange dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

À noter : certaines universités proposent des CUPGE (cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles), dispositifs renforcés en 2 ou 3 ans, permettant aux étudiants inscrits en licence de se préparer aux admissions parallèles, principalement dans les écoles d'ingénieurs. Les CUPGE sont proposés dans 19 établissements (en 2025-2026).

● VALIDATION DU DIPLÔME

L'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'étudiant ou l'étudiante peut se faire par **contrôle continu intégral**, en présentiel ou en ligne.

La licence permet d'acquérir **180 crédits ECTS** (*European Credits Transfer System*).

Un **supplément au diplôme** précise le parcours suivi en licence ainsi que les compétences acquises, y compris dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles. Celui-ci donne une meilleure lisibilité au diplôme en dehors des frontières hexagonales.

● POURSUITES D'ÉTUDES

Les titulaires d'une licence qui décident de continuer à l'université poursuivent en **master** pour 2 ans (4 semestres), éventuellement suivi d'un doctorat (bac+8).

Il est également possible de rejoindre **une école de commerce, une école d'ingénieurs, une école de journalisme, un IEP...** accessibles sur titre et épreuves.

À noter : les candidatures en 1^{re} année de master universitaire se font sur la plateforme nationale [Mon master](#).

INFO +

Les licences professionnelles

De durée variable (1, 2 ou 3 ans) selon le niveau à l'entrée en formation, les licences pro s'adressent aux titulaires du bac ou aux candidats ayant validé jusqu'à 120 crédits ECTS. Pour en savoir plus : [Les licences professionnelles](#).

Les CMI

Sanctionnés par le label [Réseau Figure](#), les CMI (cursus master en ingénierie) sont des formations en 5 ans. Sélectifs, ils préparent au métier d'ingénieur grâce à un réseau d'universités internationales. Adossés au système licence-master, ils comptent 20% de cours supplémentaires par rapport à une filière universitaire classique et mettent l'accent sur une pédagogie de l'expérience (activités de mise en situation en centre de recherche ; projets ; 3 mois minimum de la formation à l'étranger sous forme de stage et/ou de semestre d'études). Les CMI sont proposés dans 25 universités. Admission sur dossier et entretien, via Parcoursup (rubrique « CMI - cursus master en ingénierie »).

LES CPGE

Exigeantes, les classes préparatoires aux grandes écoles visent la réussite aux concours d'entrée des écoles de commerce, d'ingénieurs, d'art, militaires, etc. Si elles ne délivrent pas de diplôme, des passerelles existent pour se réorienter et poursuivre ses études.

INFO +

Les CPES (cycles pluridisciplinaires d'études supérieures)

Les CPES sont des cursus spécifiques en 3 ans, dont les candidatures sont gérées via Parcoursup. Associant au moins un établissement d'enseignement supérieur, université ou école, et un lycée doté de CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), ils visent à favoriser l'égalité des chances (40% de boursiers par promotion). La formation est fondée sur l'enseignement de plusieurs champs scientifiques et une spécialisation progressive des parcours. Le cursus permet d'obtenir soit un diplôme national de licence, soit un diplôme conférant le grade de licence, et ouvre un large accès aux 2^{es} cycles universitaires ou d'écoles. Pour en savoir plus : [Les CPES](#).

● OÙ ET COMMENT ?

Les prépas s'organisent sur **2 ans**, principalement au sein des **lycées**. Les **élèves doivent en parallèle s'inscrire à l'université**.

Trois **filières** (économique, littéraire, scientifique) mènent à différentes écoles, qui recrutent sur concours. La formation alterne **des heures d'enseignement, des devoirs sur table et des « colles »** (interrogations orales). Le 1^{er} semestre est aménagé pour constituer une transition progressive entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

● ACCÈS

Avec un **bac général ou technologique** selon les filières. Quelques classes spécifiques accueillent des bacheliers professionnels pour 3 ans. **Admission sur dossier scolaire** (et travaux personnels en prépa arts et design). Les candidatures sont examinées via Parcoursup.

● AU PROGRAMME

Les prépas littéraires et artistiques

- **prépas Chartes** : français, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), langue vivante, latin... En option : grec, seconde langue vivante ;
- **prépas lettres** : philosophie, français, histoire, géographie, langues vivantes, langues (latin ou grec) et cultures de l'Antiquité... En option : langue ancienne (grec ou latin), histoire des arts, musique, etc. La 1^{re} année est commune aux prépas Ulm et Lyon, qui ne se différencient qu'en 2^{de} année ;
- **prépas lettres et sciences sociales** : français, philosophie, histoire contemporaine, langue vivante, mathématiques, sciences

sociales... En option : langue ancienne (grec ou latin), seconde langue vivante, géographie, civilisation en langue vivante ;

- **prépas Saint-Cyr lettres** : programme similaire aux prépas lettres, auquel s'ajoute un enseignement sportif renforcé. En option : troisième langue vivante, mathématiques ou langue ancienne (latin) ;

- **prépas arts et design** : culture (sciences humaines et philosophie générale de l'art et du design, langue vivante...), création (pratiques créatives et artistiques, recherche et démarche de projet...) et pratiques fondamentales.

Les prépas scientifiques

Pour les titulaires d'un bac général avec une spécialité scientifique :

- **BCPST** (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre) : sciences de la vie et de la Terre, physique, chimie, mathématiques, géographie... ;
- **MP2I** (mathématiques, physique, ingénierie et informatique) : informatique, sciences industrielles de l'ingénieur, mathématiques, physique-chimie... ;
- **MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique... ;
- **PCSI** (physique, chimie et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie avec expérimentation, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique... ;
- **PTSI** (physique, technologie et sciences de l'ingénieur) : mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique...

Pour les titulaires d'un bac technologique STAV ou STL:

- **TB** (technologie et biologie): mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, informatique, géographie...

Pour les titulaires d'un bac technologique STL:

- **TPC** (technologie, physique et chimie): mathématiques, physique, chimie, informatique, langues vivantes...

Pour les titulaires d'un bac technologique STI2D et STL spécialité SPCL (sciences physiques et chimiques en laboratoire):

- **TSI** (technologies et sciences industrielles): mathématiques, physique-chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique...

Les prépas économiques et commerciales

Pour les titulaires d'un bac général:

- **voie ECG** (économique et commerciale générale): lettres, philosophie, mathématiques ou sciences humaines et sociales...

Pour les titulaires du bac technologique STMG:

- **voie ECT** (économique et commerciale technologique): management et sciences de gestion, mathématiques, lettres et philosophie, économie, droit...

Pour les titulaires d'un bac général (quelques places pour les bacheliers STMG):

- **D1**: droit, économie, management;
- **D2**: économie et gestion.

● VALIDATION DES ÉTUDES

Le passage de la 1^{re} à la 2^{de} année est soumis au contrôle continu et à l'avis des professeurs. Le **redoublement de la 2^{de} année** est possible pour obtenir un meilleur classement aux concours. Les CPGE permettent d'obtenir des **crédits ECTS** (*European Credits Transfer System*): jusqu'à 120 à l'issue des 2 ans.

● POURSUITES D'ÉTUDES

- **Après une prépa littéraire**: ENS (écoles normales supérieures), École des chartes, ESM Saint-Cyr, IEP (instituts d'études politiques)...

- **Après une prépa scientifique**: écoles d'ingénieurs ou d'agronomie, ENS, écoles nationales vétérinaires, grandes écoles militaires, écoles d'actuariat...

- **Après une prépa économique**: écoles de commerce et de management, écoles de statistique, ENS Rennes (après D1), ENS Paris-Saclay (après D2).

- **Après une prépa arts et design**: écoles supérieures d'arts appliqués et écoles nationales supérieures d'art.

À noter: en cas d'échec aux concours, des **passerelles** existent pour faciliter les poursuites d'études à l'université sans perdre d'année, grâce à des conventions entre les lycées et les universités, et à la validation des ECTS.

INFO +

Les CPES (classes préparatoires aux études supérieures)

En 1 ou 2 ans, les CPES préparent des élèves titulaires d'un bac général, dans certains cas technologiques et professionnels, à l'entrée en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) ou à des études dans l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus: [Les CPES](#).



DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Nombreuses et de qualité inégale, les écoles spécialisées proposent des formations permettant d'exercer dans les secteurs les plus variés. Selon leur statut, elles délivrent un diplôme national, un diplôme visé, un diplôme reconnu par l'État ou par le milieu professionnel, ou un diplôme d'école.

INFO +

Des modes de recrutement particuliers

Se reporter aux sites des écoles, pour celles qui ne recrutent pas via Parcoursup. Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.

La reconnaissance des diplômes par l'État

L'État a mis en place plusieurs dispositifs visant à reconnaître la qualité des contenus et des prestataires de l'offre de formation. Consulter les plateformes de référence, par exemple celle du [ministère chargé de l'Enseignement supérieur](#).

● LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

23 écoles reconnues par l'État et l'Ordre des architectes conduisent au DE (diplôme d'État). Parmi elles se trouvent 21 Ensa (écoles nationales supérieures d'architecture), une école privée (ESA Paris) et une école d'ingénieurs (Insa Strasbourg, accès à bac+1).

Le DE d'architecte se prépare en 5 ans.

Accès Ensa : avec un bac, les candidatures sont gérées via Parcoursup. **Accès ESA**

Paris : avec un bac, sur dossier et épreuves.

● LES ÉCOLES D'ART

Arts plastiques, arts appliqués, arts du spectacle, histoire de l'art... les écoles d'art sont nombreuses et souvent coûteuses. Publiques ou privées, elles ne sont pas toutes reconnues. De nombreux établissements publics (Alain Colas, Boulle, Duperré, Ensaama, Esaat, Estienne, La Martinière-Diderot...) ou privés préparent au DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design). Une quarantaine d'écoles supérieures d'art (dites « beaux-arts ») délivrent le DNA (diplôme national d'art) reconnu par le ministère de la Culture.

Le DN MADE et le DNA se préparent chacun en 3 ans. **Accès :** avec un bac (ou un diplôme équivalent), les candidatures sont gérées via Parcoursup. Possibilité de s'inscrire en année préparatoire artistique (prepas publiques des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale) pour préparer le concours d'entrée.

● LES ÉCOLES D'AUDIOVISUEL

Les écoles d'audiovisuel privées proposent diverses spécialisations et recrutent majoritairement après le bac (en 2 ou 3 ans). **Accès :** avec un bac (ou un diplôme équivalent), sur concours.

● LES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Une quinzaine d'établissements (publics ou privés) sont habilités à délivrer le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de musicien ou de danseur en 3 ou 4 ans.

Accès : avec un bac, un DNEM (diplôme national d'études musicales), un DNED (diplôme national d'études de danse) ou un DNET (diplôme national d'études théâtrales), sur auditions et entretien de motivation. Aucun diplôme requis aux concours d'entrée des CNSMD (conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse), mais une limite d'âge selon les disciplines.

À noter : les élèves inscrits au DNSP peuvent préparer en parallèle une licence musicologie ou arts du spectacle dans une université partenaire.

Les CRR (conservatoires à rayonnement régional) et les CRD (conservatoires à rayonnement départemental) proposent un cycle d'enseignement préparatoire au diplôme national en 2 ou 4 ans menant aux DNEM, DNED et DNET. **Accès :** sur audition et concours.

De nombreuses écoles privées, non reconnues par l'État, proposent, en 2 ou 3 ans, des formations d'artiste-interprète (chanteur, musicien, danseur, artiste de comédie musicale...). **Accès :** sans le bac et sans limite d'âge, sur audition (morceau de musique ou chorégraphie). Les formations ne débouchent sur aucun titre professionnel ni diplôme.

● LES ÉCOLES D'ART DRAMATIQUE

13 écoles supérieures d'art dramatique forment en 3 ans au DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de comédien.

Accès : bacheliers de 18 à 25 ans ayant suivi un cours de théâtre agréé pendant au moins 1 an, sur concours.

À noter : l'Ensatt (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre),

à Lyon, propose, aux titulaires du bac recrutés sur concours, un parcours acteur en 3 ans menant à un certificat d'école.

● LES ÉCOLES DE COMÉDIE ET DE THÉÂTRE

Cours Simon, cours Florent, cours Cochet : ces écoles privées, non reconnues par l'État, ne délivrent aucun titre professionnel ni diplôme, mais jouissent d'une solide réputation auprès des professionnels. Elles dispensent une formation en 2 ou 3 ans (une dizaine d'heures hebdomadaires organisées en matinée, l'après-midi ou en soirée).

À noter : coût moyen annuel de 4 000 €.

● LES ÉCOLES DE CIRQUE ET DE MIME

Seuls trois établissements (CFA des arts du cirque de l'Académie Fratellini, à Saint-Denis, Cnac, à Châlons-en-Champagne, Esacto'Lido, à Toulouse) délivrent le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) d'artiste de cirque en 3 ans. **Accès :** avec un bac, sur concours.

Différents cours et ateliers privés enseignent le mime. Parmi eux, l'Académie européenne de théâtre corporel-studio Magenla, à Paris et l'École internationale de mime corporel dramatique, à Montreuil, offrent une formation d'artiste mime certifiée de niveau bac + 2.

● LES ÉCOLES DE COMMUNICATION

Majoritairement privées et payantes, les écoles de communication proposent des formations en 3 à 5 ans. Elles délivrent des diplômes d'école, des diplômes reconnus par l'État ou inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Établissement public et membre de la CGE (Conférence des grandes écoles), **le Celsa** (École des hautes études en sciences de l'information et de la communication)

est rattaché à Sorbonne Université. Très appréciée des professionnels, elle est l'école de référence dans le domaine de la communication. **Accès :** avec un bac + 2, sur concours.

● LES ÉCOLES DE JOURNALISME

Pour se former au journalisme, 15 écoles (publiques et privées) sont reconnues par la profession (CFJ, à Paris, ESJ, à Lille, IUT, à Cannes et à Lannion...). **Accès :** via Parcoursup pour le BUT ou sur concours à bac + 3. Des prépas et/ou stages de préparation aux concours existent, notamment dans les écoles reconnues, ou encore destinées aux boursiers, comme La Chance.

Plusieurs écoles privées non reconnues par la profession forment au journalisme (EDJ Nice, ESJ Paris, ISCPA, etc.). **Accès :** avec un bac, sur dossier, tests et/ou entretien.

À noter : les frais de scolarité peuvent être élevés.

● LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Une centaine d'écoles d'ingénieurs sont accessibles post-bac en 5 ans (cycle préparatoire en 2 ans puis cycle ingénieur en 3 ans). Il est possible d'intégrer une école d'ingénieurs en 3 ans après une classe prépa, voire via les admissions parallèles. **Accès :** post-bac (général, voire STI2D, STL ou STAV) via Parcoursup sur dossier et/ou concours.

À noter : la majorité des écoles sont publiques, avec des frais de scolarité d'environ 628 € par an (sauf exceptions). Dans les écoles privées, les frais d'inscription peuvent s'élever jusqu'à 11 000 € par an (enquête Onisep 2025).

INFO +

La filière expertise comptable

La filière expertise comptable offre un vaste choix de carrières accessibles à différents niveaux de formation. Le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) se prépare en 3 ans après le bac et confère le grade de licence (bac + 3). Il permet d'entrer dans la vie active ou encore de poursuivre ses études dans la filière et d'obtenir : le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion), en 2 ans, qui confère le grade de master (bac + 5), puis le DEC (diplôme d'expertise comptable) après 3 années de pratique professionnelle en cabinet d'expertise comptable, nécessaires pour se présenter aux épreuves.



DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (SUITE)

INFO +

La filière transport logistique

Plusieurs écoles spécialisées privées, affiliées à une branche professionnelle (transport routier, maritime, aérien, ferroviaire ou logistique) ou à des entreprises, proposent des formations spécialisées (de 1 à 5 ans). Accès sélectif, avec ou sans le bac. **À noter :** en général, ces formations intègrent la préparation au permis de conduire, ce dernier étant obligatoire pour exercer.

La filière informatique numérique

De nombreuses écoles spécialisées proposent, après le bac, des cursus (parfois intitulés « bachelors »), notamment en programmation informatique, administration de réseaux, data (données)... **À noter :** bien vérifier le coût total de la formation et son inscription ou non au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

● LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE MANAGEMENT

Les écoles de commerce recrutent après le bac pour des cursus en 3 ans (bachelor), en 4 ans (BBA) ou en 5 ans (programme grande école), ou après une classe prépa (*lire p. 10*). **Accès :** avec le bac via Parcoursup et/ou concours communs post-bac ou propres aux écoles.

À noter : les écoles de commerce sont majoritairement privées et demandent des frais de scolarité élevés. Selon les établissements, il faut compter entre 11 550 et 58 000 € pour les programmes post-bac en 3 ans, et entre 28 000 et 84 000 € pour les programmes post-bac en 4 ou 5 ans (enquête Onisep 2025).

Les IAE (instituts d'administration des entreprises) au sein des universités se définissent comme des écoles universitaires de management et proposent des formations en management. **Accès :** Parcoursup.

● LES IEP

11 IEP (instituts d'études politiques) proposent des cursus, en 5 ans, dans des domaines variés (communication, relations internationales, économie-gestion...). Ils délivrent des diplômes propres conférant le grade de licence ou de master. **Accès :** avec un bac. Les inscriptions à l'ensemble des IEP sont gérées par Parcoursup. Les IEP recrutent ensuite sur dossier, entretien et/ou concours. Certains IEP proposent des programmes de préparation aux concours dans le cadre de l'égalité des chances et la démocratisation, sur la base du partenariat avec certains lycées de leur région. L'admission se fait selon des critères géographiques et de ressources.

Les 7 IEP du Réseau ScPo (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse), ont mis en place le programme PEI (programme d'études intégrées).

● LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Le métier de vétérinaire exige l'obtention du DE (diplôme d'État) de docteur vétérinaire. Le cursus dure 6 ans pour les candidats post-bac, 5 ans pour les élèves issus des autres voies d'accès. Il est dispensé dans l'une des 4 ENV (écoles nationales vétérinaires) publiques (Lyon, Maisons-Alfort, Nantes et Toulouse) ou dans l'école vétérinaire privée UniLaSalle de Rouen.

Accès : avec un bac, sur concours commun aux 4 ENV (280 places pour les bacheliers généraux en 2025) et sur concours propre pour UniLaSalle (120 places en 2025, dont 5 places pour les titulaires d'un bac STAV).

À noter : toutes ces écoles dépendent du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire.

● LES ÉCOLES DU PARAMÉDICAL

La plupart des métiers du paramédical (infirmier/infirmière, orthophoniste...) s'exercent avec un DE (diplôme d'État) ou un CC (certificat de capacité). La formation dure le plus souvent 3 ans (jusqu'à 5 ans pour le CC d'orthophoniste et les diplômes d'ostéopathe et de chiropracteur). Les formations se déroulent en école spécialisée, en institut de formation (pour certains rattachés à des universités) ou à l'université. **Accès :** avec un bac via Parcoursup et/ou sur dossier et entretien.

Le DE de masseur-kinésithérapeute se prépare en 5 ans après une 1^{re} année en PASS (parcours d'accès aux études de santé), en L.AS (licence avec accès santé) ou en licence de STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ou de biologie (*lire p. 8 « Les études de santé à l'université »*).

À noter : certains DE sont accessibles sans diplôme. Il s'agit des DE d'ambulancier (6 mois), d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (1 an).

● LES ÉCOLES DU SOCIAL

Près de 400 établissements (écoles publiques, centres privés agréés, centres de formation d'apprentis) préparent aux DE (diplômes d'État) d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé et d'éducateur technique spécialisé. Selon le DE et son niveau, les études peuvent durer 1, 2 ou 3 ans après le bac. **Accès:** via Parcoursup et sur entretien. **À noter:** les DE d'accompagnant éducatif et social, d'assistant familial, de moniteur-éducateur et de technicien de l'intervention sociale et familiale sont accessibles sans le bac.

● LES ÉCOLES DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Une dizaine d'écoles spécialisées, comme l'École Ferrandi ou l'Institut Lyfe (ex-Institut Paul Bocuse), dispensent des formations aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration, de 1, 2 ou 3 ans. Souvent réputées, en France comme à l'étranger, elles délivrent des diplômes visés proposés sur Parcoursup ou des certificats d'écoles ou des diplômes inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), qui ciblent un métier bien particulier.

À noter: souvent privées, ces écoles sont sélectives et demandent des frais de scolarité parfois très élevés (10 000 € par an en moyenne).

● LES ÉCOLES DE TOURISME

Les écoles privées spécialisées en management du tourisme, proposent des formations en 2 à 5 ans. Souvent coûteux, ces cursus débouchent sur des certificats d'écoles ou sur des formations enregistrées au RNCP. Certains établissements sont adossés à des écoles de commerce.

À noter: plusieurs universités proposent des BUT, licences ou licences professionnelles dans le domaine du tourisme.

● LES ÉCOLES DE LA DÉFENSE

L'armée de terre, l'armée de l'air et de l'espace, la Marine nationale, la Direction générale de l'armement, le Service de santé des armées offrent toute une palette de métiers, accessibles à différents niveaux d'études. **Accès:** avec un bac (priorité aux métiers du corps des sous-officiers), à condition d'être déclaré apte médicalement, sur tests de sélection (notamment sportifs) qui débouchent sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation rémunérée et adaptée au futur métier.

À noter: sans diplôme (lire p. 20), il est possible de débiter comme militaire du rang dans l'armée de terre ou comme mousse dans la Marine nationale.

● LES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie nationale offre des carrières opérationnelles à différents niveaux de recrutement. **Accès:** avec un bac, sur concours qui débouche sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation rémunérée au métier de sous-officier/sous-officière sur le terrain ou en appui des opérations.

À noter: pour être recruté, il faut avoir effectué la JDC (journée défense et citoyenneté) et être physiquement et médicalement apte.

● LES ÉCOLES DE LA POLICE

La Police nationale offre des carrières opérationnelles à différents niveaux de recrutement pour devenir gardien/gardiennne de la paix, officier/officière et commissaire de police. **Accès:** avec un bac, sur concours, suivi d'une formation rémunérée au métier de gardien/gardiennne de la paix ou de technicien/technicienne de police technique et scientifique. Les bacheliers souhaitant devenir gardiens de la paix ont le choix entre deux concours (affectation nationale ou affectation en Île-de-France).

À noter: pour être recruté, il faut avoir effectué la JDC (journée défense et citoyenneté) et être physiquement et médicalement apte.

INFO +

La filière jeunesse et sport

Les formations qui mènent aux métiers de l'animation, de l'enseignement ou de l'encadrement sportif sont courtes (1 ou 2 ans) et très axées sur la pratique. La plupart d'entre elles ciblent une discipline sportive en particulier, voire un groupe de disciplines proches. Aucun diplôme scolaire n'est requis à l'entrée en formation, même si un niveau bac permet d'être plus à l'aise avec les disciplines théoriques. Le niveau sportif et l'expérience dans l'animation sont déterminants. En revanche, pour certains BPJEPS (brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), accessibles via Parcoursup, le bac est obligatoire. Les bacheliers professionnels ayant validé leur UF2S (unité professionnelle facultative secteur sportif) obtiendront de droit deux des quatre UE (unités d'enseignement) capitalisables du BPJEPS éducateur sportif en vue de poursuivre dans cette filière de formation. **Pour en savoir plus:** [La voie pro et le sport.](#)

DES FORMATIONS EN 1 AN

De nombreux bacheliers poursuivent leurs études en 1 an,
afin d'acquérir une spécialisation ou une nouvelle compétence.

INFO +

PaRéO

Les dispositifs PaRéO (Parcours pour réussir et s'orienter), accessibles via Parcoursup, s'adressent aux titulaires du bac qui hésitent entre plusieurs formations. Le dispositif permet de découvrir différents cursus universitaires, disciplines ou formations post-bac, ainsi que plusieurs environnements professionnels. Chaque parcours comprend a minima 200 heures d'enseignement et 4 semaines de stage. Pour en savoir plus : [Le diplôme d'établissement PaRéO.](#)

● LES CS

Les CS (certificats de spécialisation) agricoles s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire. Ils attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture...), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole, etc.

Les CS relevant de l'Éducation nationale existent dans une vingtaine de spécialités, dans les domaines des énergies renouvelables, de l'hôtellerie, de l'aéronautique, des services financiers, du numérique, de l'animation, du sport, etc. Ils s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel ou technologique.

La formation se déroule en 1 an en lycée agricole, en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis), souvent sous contrat d'apprentissage. Certains CS agricoles ou relevant de l'Éducation nationale et de niveau post-bac sont accessibles via Parcoursup.

● LES DSP

Les DSP (diplômes de spécialisation professionnelle) offrent aux bacheliers une spécialisation dans un domaine professionnel. Ils sont accessibles via Parcoursup. Ces formations, de niveau bac+1, ont pour objectif l'insertion professionnelle. La plupart des DSP sont préparés par la voie de l'apprentissage. La validation du diplôme est sanctionnée par 60 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

● LES FCIL

Les FCIL (formations complémentaires d'initiative locale) permettent d'acquérir une qualification spécifique dans un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi local ou régional. Formations de courte durée (de 6 mois à 1 an) alternant cours et enseignements en lycée avec une expérience professionnelle en entreprise (stages), les FCIL visent une insertion professionnelle directe. Elles s'adressent en priorité aux titulaires d'un diplôme professionnel (CAP, bac professionnel ou BTS). Elles ne débouchent pas sur un diplôme, mais donnent lieu à la délivrance d'une attestation ou d'un certificat d'école. L'admission en FCIL se fait directement auprès des établissements concernés. Certaines FCIL (a minima de niveau 4) sont accessibles via Parcoursup.

D'AUTRES MANIÈRES DE SE FORMER

De nombreux dispositifs et modalités de formation existent dans le supérieur et permettent de construire un parcours adapté à ses objectifs et ses ambitions.

Modalités

● APPRENTISSAGE : DE NOMBREUX AVANTAGES

Le principe de l'apprentissage : alterner périodes de cours (à l'université, au lycée ou en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une première expérience professionnelle. Les apprentis sont rémunérés pendant leur formation. L'apprentissage est proposé à différents niveaux : par exemple, près de 29 % des apprentis du supérieur préparent un BTS.

Certaines formations en apprentissage sont accessibles directement via Parcoursup, mais pas toutes. Si ce n'est pas le cas, contactez les établissements visés. Pour les formations sur Parcoursup, une candidature retenue sous réserve de contrat, via la réponse « En recherche de contrat » émise par le CFA (centre de formation d'apprentis), n'est pas une proposition d'admission. Elle signifie que le candidat ou la candidate doit au préalable signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise, et l'inscription dans la formation n'est possible qu'à cette condition.

Commencez vos recherches d'entreprises le plus tôt possible, contactez aussi les CFA des formations qui vous intéressent pour qu'ils vous accompagnent dans vos démarches. **Pour en savoir plus :** [La bonne alternance](#).

À noter : dans tous les cas, vous pouvez commencer votre formation en CFA avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle. Ainsi, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise et vous bénéficiez d'une aide pour affiner vos démarches.

Dispositifs

● LES CAMPUS CONNECTÉS

87 campus connectés permettent aux jeunes de suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

Pour en savoir plus : [Les campus connectés](#) et [Se former dans les campus connectés](#).

● LES CMQ

Les CMQ (campus des métiers et des qualifications) regroupent plusieurs établissements de formation autour de filières d'avenir. Ils sont répartis en 112 filières d'activités dynamiques et porteuses d'emplois. Plus de 60 CMQ (sur une centaine au total) sont labellisés « campus d'excellence ». Les CMQ peuvent proposer une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat.

Pour en savoir plus : [Les CMQ](#).

● AVENIR PRO

Avenir Pro est un dispositif d'accompagnement pour les élèves de lycée professionnel. Objectif : aider les élèves à valoriser leurs compétences, à mieux appréhender le marché du travail, à structurer leur démarche de recherche d'emploi et les accompagner vers une insertion réussie.

● LA CÉSURE

La césure est un dispositif facultatif qui permet aux étudiants de suspendre leur formation pendant une année universitaire, dans l'objectif d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre des expériences professionnelles ou associatives, etc. Lors de la formulation des vœux sur Parcoursup, les étudiants en font la demande en cochant la case « césure » dans leur dossier candidat. Après l'acceptation définitive de leur proposition d'admission, les étudiants doivent faire leur demande de césure auprès de leur établissement.

ÉTUDES SUPÉRIEURES ET BESOINS SPÉCIFIQUES

De nombreux jeunes à besoins spécifiques suivent des études supérieures, dont environ 64 000 sont en situation de handicap. Conseils et démarches à suivre.

INFO +

La fiche de liaison Parcoursup

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous présentez un trouble de santé invalidant, la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) s'appuiera sur votre fiche de liaison pour examiner votre situation. Il vous faut donc la compléter au préalable sur Parcoursup (rubrique « Profil/handicap »), même si elle n'est pas obligatoire et n'est pas transmise aux formations pour l'examen de vos vœux. Elle spécifie les modalités d'accompagnement dont vous avez bénéficié dans votre parcours d'études.

Étudier à l'étranger

Si vous souhaitez ou devez étudier à l'étranger, renseignez-vous bien en amont, notamment auprès du référent, de la référente ou du service handicap de votre établissement, pour connaître les aménagements possibles et les aides financières existantes : bourses Erasmus+, AMI (aide à la mobilité internationale), etc.

● PARCOURSUP

Les préinscriptions en 1^{re} année de l'enseignement supérieur se font via Parcoursup. Si vous êtes SHN (sportif ou sportive de haut niveau), lycéen ou lycéenne artiste, ou si vous avez bénéficié d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé), d'un PAI (projet d'accueil individualisé), d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation), d'aménagements pédagogiques ou de tout autre plan d'accompagnement formalisé par l'établissement, vous pouvez faire valoir vos besoins spécifiques directement dans votre dossier, en complétant la fiche de liaison (pour les élèves en situation de handicap, lire ci-contre « La fiche de liaison Parcoursup »).

Chaque formation sur Parcoursup indique un référent handicap à contacter le plus tôt possible.

Pour trouver les établissements proposant des aménagements pour les étudiants SHN ou artistes :

[Étudiant sportif de haut niveau ;](#)

[Étudiant artiste à besoins particuliers.](#)

À noter : si votre affectation n'est pas compatible avec votre situation de handicap et/ou vos besoins particuliers, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux, vous pouvez saisir de droit la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) depuis votre dossier Parcoursup. Si votre demande est considérée comme recevable, le rectorat pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures (pour les élèves en situation de handicap, lire ci-contre « La fiche de liaison Parcoursup »).

● AU QUOTIDIEN

Des aides financières et bourses peuvent vous aider (lire p. 22). Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) propose des logements adaptés sur notification de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), mais aussi des hébergements pour les étudiants SHN. La scolarisation en internat peut être une solution.

Pour votre accompagnement au quotidien, vous pouvez demander la PCH (prestation de compensation du handicap) et/ou une aide au transport adapté (sur notification de la MDPH) auprès de votre département ou de la Région Île-de-France.

● AMÉNAGEMENTS

Des concours

Renseignez-vous auprès de l'organisateur du concours, car vous pouvez bénéficier des mêmes aménagements que pour le baccalauréat quand vous passez les concours d'entrée post-bac et post-CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles). La demande doit être faite au plus tard lors de l'inscription au concours.

Des examens

Les aménagements d'examens sont possibles tout au long de votre cycle d'études (licence ou cycle d'ingénieur, par exemple).

Des études

Les aménagements d'études se mettent en place avec l'aide du service handicap, du référent ou de la référente handicap ou de la personne responsable de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ils peuvent être matériels, organisationnels ou comprendre une aide humaine. Profitez des JPO (journées portes ouvertes) et/ou des journées d'immersion pour anticiper vos demandes !

● AU LYCÉE

Si vous souhaitez vous inscrire dans une formation de l'enseignement supérieur en lycée, vous continuez de bénéficier de votre PPS. Si vous aviez un PAI ou un PAP, vous pouvez demander au chef ou à la cheffe d'établissement d'assurer leur continuité en mettant en place un PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé). Si vous poursuivez votre scolarité dans un établissement relevant du ministère chargé de l'Agriculture, votre PPS, PAI ou PAP se poursuit.

● À L'UNIVERSITÉ

À l'université, avec l'aide du référent, de la référente ou du service handicap, vous pouvez mettre en place un PAEH : il concerne les aménagements d'études nécessaires à la réussite des étudiants ayant bénéficié, ou non, d'un plan ou projet d'accompagnement en terminale. Certaines universités ont des personnes dédiées pour l'accompagnement des étudiants SHN et artistes.

Pour les étudiants à besoins spécifiques préparant une licence, une licence professionnelle ou un master, vous pouvez demander à bénéficier du RSE (régime spécial d'études).

Pour en savoir plus sur les étudiants concernés et les aménagements prévus : [RSE \(Régime spécial d'études\)](#).

● DANS LES GRANDES ÉCOLES ET LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Dans les grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, les écoles spécialisées et les autres établissements du supérieur, un référent ou une référente handicap est souvent sur place. Avec son aide, vous pourrez définir des aménagements. À défaut, vous pouvez contacter la direction de l'école, le plus tôt possible avant la rentrée. Certaines écoles proposent aussi des parcours adaptés pour les étudiants SHN ou artistes.

● À DISTANCE

Formation à distance

De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent désormais des cursus à distance, accessibles aux étudiants en situation de handicap, empêchés, SHN ou artistes. Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) ou la Fied (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) recensent les formations à distance existantes.

Campus connectés

Les campus connectés permettent aux jeunes de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

Pour les trouver et en savoir plus :

[Se former dans les campus connectés.](#)

INFO +

L'apprentissage

Si vous souhaitez suivre une formation en apprentissage, et avez besoin d'aménagements particuliers, vous pouvez faire une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) au moins 6 mois avant l'inscription. Un référent handicap est présent dans les CFA (centres de formation d'apprentis). Vous pourrez alors souscrire un contrat d'apprentissage (1 an) aménagé et bénéficier de mesures spécifiques : prolongation possible du contrat, pas de limite d'âge pour la signature, etc. Si vous êtes sportif ou sportive de haut niveau, dans un centre de formation d'apprentis Université et Sport, vous alternerez 2 ou 3 jours en entreprise et 2 ou 3 jours en cours. Sur place, pour gagner du temps, vous bénéficierez d'une préparation physique complémentaire à l'entraînement en club.

À consulter sur Onisep.fr :

[Les étudiants à besoins spécifiques dans le supérieur](#)

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle ou entrée dans la vie active : des solutions existent si l'on n'a pas obtenu le bac. Les élèves peuvent prendre conseil auprès de leurs professeurs et d'un ou une psychologue de l'Éducation nationale.

INFO +

Le droit au retour à la formation

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous n'avez pas de diplôme ni de qualification professionnelle, vous pouvez faire valoir votre droit au retour en formation. La demande peut se faire auprès d'un lieu d'accueil de la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs), généralement une mission locale ou un CIO (centre d'information et d'orientation). **Pour en savoir plus :** [Nouvelles chances](#), le site dédié à la lutte contre le décrochage scolaire.

● SE REPRÉSENTER AU BAC

Refaire une année de terminale dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur ou la proviseure pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves terminales ou aux évaluations ponctuelles.

À noter : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur ou la proviseure de votre lycée ou bien le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de chez vous.

Préparer le bac en candidat libre avec le [Cned \(Centre national d'enseignement à distance\)](#) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou candidat libre. L'inscription en candidat libre permet également de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

● CONTINUER SES ÉTUDES

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen du bac et certaines exigent le niveau bac (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves) :

- **la capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned et permet de s'inscrire en licence de droit ;
- **le BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. L'admission se fait sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le niveau bac. Possibilité de faire une classe préparatoire payante (1 an), dans certains établissements privés, pour intégrer une formation BPJEPS (*lire p. 15 « La filière jeunesse et sport »*) ;

- certains DE (diplômes d'État) sont accessibles sans le bac et à partir de 17 ans, notamment dans les secteurs paramédical et social (*lire p. 14 et 15*) ;

- **les écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, il est recommandé de se renseigner sur les frais de scolarité, le déroulement des études, le diplôme préparé, etc. (*lire p. 12 « Des écoles spécialisées »*).

● SE FORMER EN ALTERNANCE

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Avantages : application immédiate de la théorie apprise en cours et acquisition d'une première expérience professionnelle rémunérée.

Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- un bac professionnel (souvent en 1 an) peut être préparé après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le lycée professionnel ou le CFA (centre de formation d'apprentis) ;
- certains CQP (certificats de qualification professionnelle) ou TP (titres professionnels) inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont proposés par les CFA relevant des CCI (chambres de commerce et d'industrie), les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), les écoles d'entreprise (Engie, RATP, SNCF, etc.), le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) ou l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes).

Pour en savoir plus : [La bonne alternance](#).

● **DEVENIR FONCTIONNAIRE**

Sans concours

Le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière, d'État) est un CDD (contrat à durée déterminée), de 1 à 2 ans, qui alterne formation et stage. Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 28 ans, il permet de devenir fonctionnaire de catégorie C.

Pour en savoir plus: [Recrutement dans le cadre du PACTE dans la fonction publique.](#)

D'autres postes (adjoint administratif/adjointe administrative, adjoint/adjointe technique, etc.) sont également accessibles sur lettre de motivation et CV.

Pour en savoir plus: [Comment intégrer la fonction publique ?](#)

Intégrer la Police nationale

De 18 à 30 ans. Découvrez deux recrutements accessibles sans condition de diplôme.

- Cadet de la République : signature d'un contrat d'engagement de 3 ans (dont 1 an de formation rémunérée en alternance), renouvelable une fois.

- Policier adjoint : formation rémunérée (18 semaines) et contrat de 3 ans, renouvelable une fois.

Dans les deux cas : possibilité de passer le concours de gardien de la paix après 1 an de service.

Pour en savoir plus: [Devenir policier.](#)

Intégrer la Gendarmerie nationale

De 17 à 26 ans. Découvrez un recrutement accessible sans condition de diplôme.

Gendarme adjoint sur le terrain : formation rémunérée (13 semaines) et contrat de 6 ans au maximum, donnant accès au concours interne de sous-officier.

Pour en savoir plus: [La gendarmerie recrute.](#)

Intégrer l'armée

Les non-bacheliers peuvent accéder au volontariat dans les armées (de 17 à 26 ans), pour un engagement de 3 mois au minimum.

Pour en savoir plus: [Volontariat dans les armées.](#)

•Armée de terre

Militaire du rang : contrat de 1 an renouvelable. Formation rémunérée (4 à 6 mois) et accès à la carrière de sous-officier ou sous-officière.

Pour en savoir plus: [S'engager.](#)

•Marine nationale

Mousse (de 16 à 18 ans) : une année scolaire (de mi-septembre à mi-juillet) au Centre d'instruction naval de Brest.

Pour en savoir plus: [La marine recrute.](#)

À consulter sur Onisep.fr :
[Que faire sans le bac ?](#)

GUIDE PRATIQUE

Bourses, logement, santé... des informations pratiques utiles aux futurs étudiants.

INFO +

Le DSE

Le DSE (dossier social étudiant) est la procédure de demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué sur le portail [Mes services étudiant](#) entre le 13 mars et le 31 mai (dates 2025) pour la rentrée suivante. Après cette étape, la demande de bourse sera examinée et traitée, mais le paiement de la bourse pourra connaître un délai. Les candidats boursiers reçoivent une première notification sur l'aide qu'ils pourront éventuellement percevoir ou non. La décision définitive est prise après vérification de l'inscription effective dans un établissement.

Le Guide de la vie étudiante

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace met en ligne un guide rappelant les mesures mises en place pour améliorer le pouvoir d'achat et le quotidien des étudiants, mais aussi pour adapter les études aux besoins spécifiques de chacun et chacune. Consulter le [Guide de la vie étudiante à destination des lycéens](#).

Financer ses études

• **Les demandes de BCS (bourses sur critères sociaux)** se font du 13 mars au 31 mai par le biais du DSE (dossier social étudiant) sur le portail [Mes services étudiant](#). Elles sont accordées aux étudiants de moins de 28 ans en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'éloignement entre le domicile et le lieu d'études, de la formation suivie et de la nationalité. Pour en bénéficier, il faut être assidu aux cours et aux examens et progresser normalement dans ses études. Le montant est variable : de la seule exonération des droits d'inscription (178 € en 1^{re} année de licence en 2025-2026) à 6 335 € environ, versés sur 10, voire 12 mois. Les étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants familiaux ont des points de charge supplémentaires. Les étudiants en outre-mer bénéficient d'une bonification du montant de leur bourse de 37 € par mois. Des compléments peuvent être attribués, par exemple pour les frais de transport. Les élèves boursiers sur critères sociaux sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant Crous et exonérés de CVEC (contribution de vie étudiante et de campus). La BCS est cumulable avec l'aide à la mobilité Parcoursup, l'allocation Erasmus+ et les bourses Talents.

• **Les bourses Talents** sont destinées, sous conditions de ressources, aux étudiants préparant un concours de la fonction publique. Le montant de la bourse est de 4 000 € pour les étudiants inscrits dans une classe prépa Talents et de 2 000 € pour les personnes préparant un concours en dehors d'une prépa Talents. La bourse est cumulable avec une BCS. Toutes les informations sur [le portail de la fonction publique](#).

• **L'aide au mérite** (900 € annuels) est versée, en 9 mensualités, aux boursiers sur critères sociaux ayant obtenu la mention « très bien » au bac. Elle est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la mobilité Parcoursup et l'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté.

• **L'AMI (aide à la mobilité internationale)** (400 € par mois sur 1 à 10 mois) est versée aux étudiants bénéficiant des BCS ou de l'aide spécifique annuelle qui effectuent des séjours d'études (entre 2 et 9 mois consécutifs) ou des stages à l'étranger. Elle est cumulable avec l'aide au mérite. S'adresser au service des relations internationales de son établissement qui sélectionne les étudiants.

• **L'aide à la mobilité Parcoursup** (500 € annuels) est versée aux lycéens boursiers qui acceptent un vœu hors de leur académie. Elle est cumulable avec la BCS, l'aide au mérite, l'aide à la mobilité internationale et l'allocation annuelle pour étudiant en difficulté ou une aide spécifique ponctuelle. La demande peut être faite sur le portail [Mes services étudiant](#).

• La bourse **Erasmus+** (entre 300 et 700 € par mois) est versée aux étudiants effectuant une partie de leurs études en Europe dans le cadre d'un échange entre établissements. Informations auprès du service des relations internationales de son établissement, 6 à 12 mois à l'avance. Cette aide est cumulable avec la BCS et l'AMI. Pour les étudiants en situation de handicap ou en ALD (affection longue durée), les étudiants boursiers (échelon 6 ou 7), les étudiants vivant en zone rurale ou en quartier prioritaire de la ville, un complément inclusion de 250 € par mois est possible pour une mobilité longue.

• **L'allocation annuelle pour étudiant en difficulté** (entre 1 454 et 6 335 €) est l'équivalent d'une BCS et s'adresse aux jeunes en situation d'autonomie avérée, n'ayant plus de soutien matériel de leurs parents et qui ne bénéficient pas d'une BCS. Les bénéficiaires sont exonérés des droits d'inscription et de la CVEC. Elle est cumulable avec l'AMI, l'aide au mérite et une aide spécifique ponctuelle.

• **Le passeport mobilité-études** permet aux étudiants habitant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy ou Saint-Martin, et dont la filière d'études souhaitée est saturée ou n'existe pas sur place, de suivre leurs études en métropole ou dans un autre département d'outre-mer. Ce dispositif prend en charge intégralement ou partiellement le

transport des étudiants vers le lieu d'études et le transport retour vers le département de résidence. Cette prise en charge s'applique sur toute la durée des études dans la limite d'un aller-retour par an sauf pour les néobacheliers qui bénéficient d'un aller-retour supplémentaire. Renseignements sur le site de [Ladom \(l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité\)](#).

• **Les prêts étudiants garantis par l'État**, sans caution ni conditions de ressources, sont proposés par certaines banques aux étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur français, âgés de moins de 28 ans et de nationalité française (ou de l'un des États membres de l'UE). Montant maximal : 20 000 €. Plus d'infos sur le site [Service public](#).

• **Les bourses des conseils régionaux** sont attribuées aux étudiants inscrits dans les formations sociales et paramédicales. Se renseigner auprès des établissements de formation. Certaines communes ont instauré le RME (revenu minimum étudiant) : voir directement auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et les critères d'attribution.

• **La plateforme Jobaviz**, du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires), répertorie gratuitement les offres d'emploi (travail administratif, aide à domicile, garde d'enfants, animation, loisirs...), saisonnières ou annuelles, compatibles avec une poursuite d'études supérieures.

• **La plateforme gouvernementale 1jeune 1 solution** propose, entre autres, des milliers d'offres de stages ou d'emploi pour les étudiants, en France et en Europe, et des offres de contrats en alternance.

Se loger

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez consulter le site [Vous loger](#).

• **Les résidences universitaires** sont gérées par les Crous, qui mettent également à la disposition des étudiants des listes de chambres chez des particuliers ainsi que des studios à des prix intéressants, sous conditions de ressources. Ces logements ouvrent droit à l'ALS (allocation de logement social) ou à l'APL (aide personnalisée au logement). Pour les résidences universitaires, la demande se fait en même temps que la demande de bourse.

• **Les résidences étudiantes privées ou les logements indépendants** peuvent être une autre solution. Contacter les associations étudiantes et [le CIDJ \(Centre d'information et de documentation jeunesse\)](#).

À noter : [Lokaviz](#) est la plateforme officielle du logement étudiant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Il recense et vérifie les offres de logement chez les particuliers accessibles aux étudiants. Pour consulter les offres, il faut au préalable ouvrir un compte sur le portail [Mes services étudiant](#).

• **Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs** ont parfois quelques places disponibles. Contacter [l'Unhaj \(Union nationale pour l'habitat des jeunes\)](#).

• **Les collectivités** disposent souvent sur leurs sites d'un onglet ou d'un portail étudiant avec des infos pratiques sur le logement.

• **Les internats des lycées et établissements agricoles** peuvent accueillir les élèves inscrits dans leurs formations (classe prépa, BTS, BTSA...). Pour les CPGE, la demande se fait au moment de formuler ses vœux sur Parcoursup. Les élèves boursiers sont prioritaires. Pour avoir la liste des internats (y compris d'excellence), consulter sur Onisep.fr [Les internats au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur](#).

• **L'ALS (allocation de logement social) et l'APL (aide personnalisée au logement)** sont accessibles aux étudiants. Consulter le portail [Mes services étudiant](#) et le site de [la CAF \(caisse d'allocations familiales\)](#).

• **La garantie Visale** est une caution locative gratuite, accordée par Action Logement. La demande est à faire sur le site [Visale](#).

• **L'avance Loca-pass** est un prêt à taux zéro pour financer le dépôt de garantie exigé par un propriétaire. L'avance est remboursable sur 25 ans au maximum et peut se cumuler avec la garantie Visale. Les étudiants boursiers et/ou les salariés peuvent faire la demande sur le site [Action Logement](#).

• **L'aide mobili jeune** ou agri-mobili-jeune est une aide au logement pour les étudiants salariés alternants de moins de 30 ans d'une entreprise privée ou du secteur agricole. Démarches sur [Aide mobili jeune](#) ou sur [Aide agri-mobili-jeune](#).

INFO +

La CVEC

La CVEC (contribution vie étudiante et de campus) permet aux établissements d'enseignement supérieur d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des étudiants, de développer les activités culturelles et sportives, de mener des actions de prévention, de favoriser des initiatives et de soutenir les projets associatifs. Tous les étudiants souhaitant s'inscrire dans un établissement pour y suivre une formation post-bac (hors BTS, DMA, etc.) doivent s'en acquitter, sauf s'ils en sont exonérés. Le montant de la CVEC (105 € en 2025) se règle via le portail [Mes services étudiant](#).

Le Pass'Sport

Une aide de 70 € est accordée aux étudiants boursiers et/ou en situation de handicap pour l'inscription dans un club sportif. Plus d'infos sur [Le Pass'Sport et les étudiants](#).

Mon logement étudiant

Trouvez votre prochain logement étudiant et découvrez les aides auxquelles vous avez droit. Plus d'infos sur [Mon logement étudiant](#).

À consulter sur Onisep.fr :

[Trouver un logement](#)

GUIDE PRATIQUE (SUITE)

INFO +

La Cnaé

La Cnaé (Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants) est un dispositif d'écoute, d'accompagnement et de signalement pour les étudiants qui vivent des situations de mal-être, de violence ou de discrimination. La ligne d'écoute est portée par l'association En avant toute(s). Toutes les infos sur [le site de la Cnaé](https://le-site-de-la-cnae.fr).

S'occuper de sa santé

• **La Sécurité sociale** : tous les étudiants doivent se rattacher au régime général pour le remboursement de leurs frais de santé. Consulter sur le site Ameli [les démarches à faire](https://ameli.fr).

• **La complémentaire santé** : l'adhésion à une complémentaire santé n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée. Elle rembourse la part des frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale. Plusieurs organismes (Heyme, LMDE, Smeno...) proposent des mutuelles étudiantes, mais les jeunes peuvent rester sur la mutuelle de leurs parents.

• **La CSS ou C2S (complémentaire santé solidaire)** permet de ne pas avancer les frais hospitaliers, de consultation (dentiste, kiné, médecin...), de médicaments et de certaines prothèses. Selon les situations, elle est gratuite ou coûte 1 € par jour.

• **Les services universitaires de santé** : gratuits, les SSE (services de santé étudiante) sont ouverts à tous les étudiants inscrits à l'université, exonérés ou non de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus). Les services universitaires qui disposent d'une équipe médicale et paramédicale proposent des bilans de santé et des consultations avec des spécialistes (gynécologues, tabacologues, etc.). Ils effectuent certaines vaccinations et peuvent apporter un soutien psychologique avec le concours de professionnels de la santé (assistants de service social, psychiatres, psychologues). Les SSE déterminent également les aménagements d'études et d'examens nécessaires à la suite d'un accident.

Suivez-nous   etudiant.gouv.fr

[Inscription](#) [Connexion](#) 

 **MesServices**.etudiant.gouv.fr

VOTRE DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (DSE)

 **Simulateur de bourse**

 **D.S.E 2025-2026**

 **Suivi D.S.E 2024-2025**

 **Guide de l'étudiant**

VOS ÉTUDES

 **Parcoursup**

 **Aide à la mobilité Parcoursup**

 **CVEC Contribution vie étudiante et de campus**

VOUS LOGER

 **En résidence Crous**

 **Chez un particulier**

 **Visale Votre garant**

 **Bed & Crous bouger/ voyager**